

**POLLUTION DE L'AIR PAR LES POUSSIÈRES FINES PM10
A MONTRAVEL**



Bulletin d'information : dépassements du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles

Communiqué du: **21/07/2017 15h00**

Observations: **Vendredi 21 juillet - constat de dépassement**
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation - Alerte orange

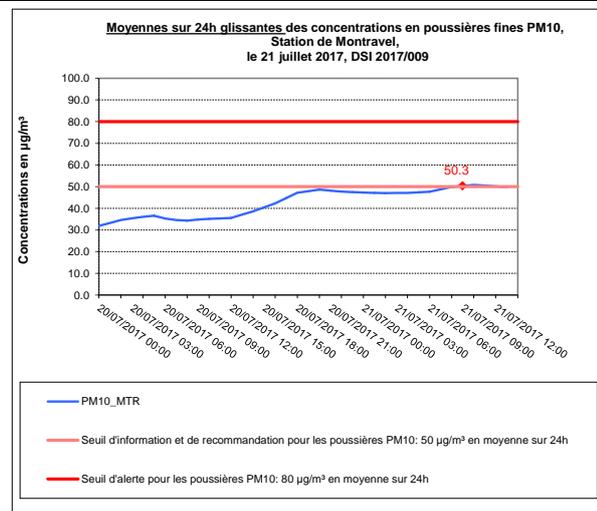
Dans le secteur de Montravel, Scal'Air a enregistré une hausse des niveaux de poussières fines en suspension dans l'air 'PM10' depuis le 20 juillet 2017.

Les conditions de vents de secteurs ouest ont favorisé la dispersion des polluants dans l'air ambiant vers le quartier de Montravel, notamment les particules fines.

Le seuil d'information et de recommandation à destination des personnes sensibles (fixé à 50 microgrammes de poussières PM10 par mètre cube d'air en moyenne sur 24 heures), a été dépassé le 21 juillet à 9h00 avec une valeur de 50.3 µg/m³ calculée en moyenne sur 24h glissantes.

Les concentrations moyennes mesurées sont repassé sous le seuil d'information à 13h00 le 21 juillet 2017.

Zones concernées	Montravel, quartiers situés à l'Est du site de Doniambo.
Polluant	Poussières fines en suspension PM10
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure d'apparition du dépassement	50.3 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 21/07/17 à 9h00
Valeur moyenne sur 24h (concentration) - heure de disparition du dépassement	49.8 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 21/07/17 à 13h00
Durée du dépassement	1h
Moyenne maximale sur 24h glissantes	50.8 µg/m ³ en moyenne sur 24h le 21/07/17 à 10h00
Moyennes journalières	



Conditions météorologiques et circonstances:

D'après les données de Météo France : des vents forts de secteurs ouest ont favorisé jeudi la dispersion des polluants vers Montravel, aujourd'hui les vents très faibles favorisent l'accumulation des polluants au plus près de la zone d'émission.

Ces dernières conditions participent peu à la dispersion des poussières fines PM10 qui peuvent être d'origines variées : industrielle (Doniambo), trafic routier ou autres sources ponctuelles comme des phénomènes de combustion pouvant se produire à proximité.

Pour information, depuis le 1er janvier 2012, suite à l'application du décret français n°2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air, le seuil d'information et de recommandation pour les poussières fines PM10 est de 50 µg/m³ en moyenne sur 24 heures. Auparavant, ce seuil était de 80 µg/m³.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes particulièrement sensibles et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il est préconisé de ne pas modifier les déplacements prévus mais d'éviter les activités sportives violentes et les exercices d'endurance à l'extérieur. Pour les personnes connues comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion : adapter ou suspendre l'activité physique en fonction de la gêne ressentie. Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Les PM10 en bref:

Les particules ou poussières en suspension constituent un aérosol complexe de substances organiques ou minérales, naturelles ou anthropiques. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion des matières fossiles, du transport automobile (gaz d'échappement, usure, frottements...) et d'activités industrielles diverses (sidérurgie, incinération...) mais aussi de sources naturellement (tempête de sable, feux de forêt...).

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal'Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure